

Le 21 septembre 2012

JORF n°0242 du 16 octobre 2008

Texte n°16

DECRET

**Décret n° 2008-1058 du 14 octobre 2008 modifiant le décret n° 2006-1370 du 10 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie**

NOR: SJSS0817903D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu la loi n° 2005-1579 de financement de la sécurité sociale pour 2006, notamment son article 72 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2006-1370 du 10 novembre 2006 relatif à la composition et au fonctionnement du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie,

Décète :

### **Article 1**

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Décret n°2006-1370 du 10 novembre 2006 - art. 1 (V)

### **Article 2**

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 octobre 2008.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de la santé,  
de la jeunesse, des sports  
et de la vie associative,  
Roselyne Bachelot-Narquin  
Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,  
Eric Woerth